

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

## COMMUNE de LES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 21  
Nombre de conseillers représentés : 4  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Yvon BRIANCEAU, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET.

**Absents donnant pouvoir** : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Sarah MICHON, Bertrand BURNAUD a donné pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Martial CAILLAUD.

**Absents excusés** : Sarah RENAUD, Hélène LEMESLE, Stéphanie CHIFFOLEAU..

**Absents** : Corinne BRAUD, Sébastien HULIN, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Pauline CAILLONNEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D09122024\_07 : Convention de mise à disposition des équipements sportifs au profit des collèges publics et privés**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune des Achards met à disposition depuis 2014 les équipements communaux à titre gratuit au bénéfice des collèges publics et privés de Vendée.

Ladite convention était prévue pour une durée de 10 ans, sans possibilité de tacite reconduction. En conséquence, la convention actuellement en vigueur prend fin au 31/12/2024.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'être autorisé à signer la convention à venir de mise à disposition des équipements sportifs au profit des collèges publics et privés de Vendée, selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition gratuite
- De tous équipements sportifs communaux
- Pour les collèges publics et privés de Vendée
- En vue de la pratique de l'éducation physique et sportive dans le cadre des programmes obligatoires définis par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir concernant la mise à disposition des équipements sportifs au profit des collèges publics et privés de Vendée

La secrétaire de Séance,  
Lynda PRUVOST,

Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 16/12/2024  
Au registre

Le Maire,  
Michel VALLA

